

**PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ
CONSEIL INTERNATIONAL DES INFIRMIÈRES**

Amnesty International en faveur d'un rôle plus important des infirmières et sages-femmes dans la défense des droits humains

Index AI : ACT 75/002/2005

ÉFAI

Jeudi 19 mai 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Avant la tenue du Congrès du Conseil International des Infirmières (CII ou ICN) à Taipei la semaine prochaine, Amnesty International lance un appel en faveur d'une meilleure protection des droits fondamentaux des infirmières et sages-femmes à travers le monde et d'un engagement renouvelé des organisations d'infirmières à protéger les droits humains des patients et du public.

Dans certains pays, des infirmières ont été la cible des gouvernements et des mouvements d'opposition en raison de leurs activités politiques ou professionnelles. En défendant les droits fondamentaux des infirmières, la société renforce la capacité des infirmières à protéger les droits et intérêts des patients et à contribuer à une société plus juste.

Le problème de la violence contre les femmes, qui se pose à l'échelle mondiale – thème d'une campagne en cours, à long terme, d'Amnesty International – est l'un de ceux que rencontrent les infirmières quotidiennement. Les femmes confrontées à la violence ont besoin de compassion autant que de soin et d'être protégées de nouvelles violences. Arriver à répondre à cette demande est un défi majeur et l'occasion pour les infirmières de montrer ce qu'elles peuvent accomplir.

Dans les zones de conflit, les infirmières travaillent aux côtés de médecins et d'autres personnels soignants, prodiguant des soins en prenant des risques considérables pour leur propre sécurité. Le danger est plus grand encore lorsque les Conventions de Genève ne sont pas respectées et que les personnels de santé sont délibérément pris pour cibles. Dans plusieurs régions, l'impact de la guerre et de la pauvreté alourdit encore les difficultés pour ceux qui prennent en charge des personnes vivant avec le virus HIV du sida, la malaria et d'autres maladies. Et partout, l'impact de la violence contre les femmes ajoute encore à la pression qui s'exerce sur le personnel soignant, soulevant un certain nombre de problèmes éthiques à ceux qui travaillent dans le domaine de la santé. Beaucoup reste à faire pour renforcer le rôle des infirmières dans leur action de protection des femmes contre la violence.

Les infirmières travaillant avec des personnes privées de liberté – qu'il s'agisse de prisonniers, de patients internés contre leur gré en psychiatrie, d'enfants ou de personnes âgées placés en institutions – doivent prendre la dimension de l'incarcération en termes de droits humains. Il est bien connu que les détenus aussi bien que les adultes et les enfants placés pour de longues périodes dans des institutions spécialisées risquent d'être victimes d'abus. Les infirmières peuvent protéger les droits de ces personnes en insistant sur le respect de la dignité du patient et sur la déontologie de leur profession d'infirmière.

Dans de nombreux pays, les infirmières font l'objet de pressions pour les contraindre à collaborer et couvrir certains abus. Selon certains rapports récents concernant des prisonniers arrêtés dans le cadre de la « guerre au terrorisme », des membres du personnel soignant auraient parfois gardé le silence face aux mauvais traitements infligés à des prisonniers. Amnesty International appelle les professionnels de santé à s'opposer à toute cooptation au nom de la « sécurité » lorsque des droits humains sont en jeu.

Dans les pays dans lesquels la peine de mort continue d'exister, des infirmières ont fait l'objet de pressions pour les contraindre à apporter leur aide à l'exécution des sentences. Amnesty International salue la position de principe du CII (ICN) et de nombreuses autres associations nationales d'infirmières qui s'opposent à toute participation à des exécutions et se félicite de la position du CII (ICN) qui s'est engagé à œuvrer en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Les infirmières peuvent elles-mêmes se trouver en grand danger de voir leurs droits fondamentaux bafoués. L'une des affaires les plus graves dont Amnesty International ait eu connaissance à ce jour concerne cinq infirmières bulgares, condamnées en mai 2004 à passer devant un peloton d'exécution en même temps qu'un médecin palestinien en Libye, pour avoir délibérément infecté 426 enfants avec le virus du sida alors qu'elles travaillaient à l'hôpital pour enfants al Fateh de Benghazi. Les preuves apportées par l'expertise médicale lors de leur procès ont blanchi les six professionnels de santé des accusations portées contre eux. Tous les six sont revenus sur leurs aveux, seule preuve existant contre eux, déclarant avoir été contraints d'avouer sous la torture. Dix policiers sont actuellement jugés pour actes présumés de torture. La Cour suprême libyenne doit se prononcer sur l'appel interjeté par les infirmières le 31 mai 2005. Si la peine capitale était confirmée, les exécutions ne pourraient avoir lieu qu'après approbation du Conseil suprême des organes judiciaires, organe judiciaire le plus élevé du pays.

Les infirmières sont confrontées à des décisions éthiques de plus en plus complexes dans leur travail quotidien et ont à faire face de plus en plus souvent à la violence sur leur lieu de travail. Il est donc nécessaire que les infirmières bénéficient d'une formation continue tant au niveau professionnel qu'en matière de droits humains, nécessaire que les personnels soignants, tant au niveau individuel qu'au niveau de leurs associations, continuent à défendre les droits humains et qu'ils soient mieux protégés tant dans leur environnement de travail qu'au niveau de leurs droits.

Depuis le 19^e siècle, l'infirmière incarne le soin et la compassion. En ce début du 21^e siècle, le besoin que cette tradition se perpétue se fait plus que jamais sentir et l'on attend des infirmières qu'elles contribuent au renforcement de la protection des droits humains pour les personnes les plus vulnérables de la société. Le Congrès 2005 de Taipei sera l'occasion de réaffirmer cet engagement. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>